

Paris,
Le 8 mars 2016

8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes : La FNO dénonce l'inégalité de traitement en matière de protection maternité !

Le 11 février dernier, lors de la grande conférence de santé, Marisol Touraine annonçait la mise en place d'une protection maternité pour les femmes médecins exerçant en libéral en déclarant que « c'est important en termes de rémunération, c'est surtout important en termes de reconnaissance, qu'une femme médecin, installée en libéral, doit pouvoir accomplir son projet de famille, son projet de grossesse, sans avoir de préoccupations financières ».

Au sein des activités de santé les femmes sont très largement majoritaires et la féminisation n'a cessé de croître. Les sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, aides-soignants, agents de service hospitaliers, infirmiers, psychomotriciens, ergothérapeutes, manipulateurs en électroradiologie médicale, comptent plus de 70 % de femmes en leur sein.

La profession d'orthophonistes présente la particularité d'être à la fois très féminisée et majoritairement libérale, pour plus de trois quarts de son effectif.

En ce 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes, nous interpellons Madame Touraine sur cette déclaration qui nous apparaît comme une injustice criante, voire un mépris envers les professionnelles de Santé non-médecins que nous sommes.

Cette journée de lutte est l'occasion à travers le monde de faire le point sur les revendications des femmes pour atteindre l'égalité femmes-hommes dans la sphère privée et la sphère publique.

Madame la Ministre, nous ne pouvons croire, que, Ministre des droits des femmes (jusqu'à récemment), vous instauriez une mesure qui non seulement ne favorise pas l'égalité femmes-hommes mais concourt à une discrimination entre les professionnelles libérales.

Les femmes médecins seraient donc en France les seules professionnelles de Santé en droit de « chercher à accomplir [leur] projet de grossesse sans avoir de préoccupations financières » ?

Que justifie cette inégalité de traitement ?

En ce jour particulier pour les femmes, vous ne pouvez ignorer, en la limitant ainsi à quelques-unes d'entre elles, la portée discriminatoire et l'écho intolérable de cette mesure auprès de l'ensemble des professionnels du monde de la santé ! Nous vous demandons donc sa généralisation.

Plus d'informations sur www.fno.fr

**Fédération Nationale
des Orthophonistes**

145, Bd de Magenta
75010 PARIS
Tél. 01 40 35 63 75
Fax. 01 40 37 41 42

fno@wanadoo.fr